

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHÉVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. VII.

1 JUIN 1908

No. 11

SOMMAIRE—Lettre de Mgr Langevin sur la situation scolaire dans l'Ouest—
Constatations—La Cité de Saint-Boniface—Jubilé sacerdotal de M. l'abbé
Messier—Incendie de l'église des Allemands—Bénédiction d'église au
Fort Rouge—Aidez les "Cloches"—Nouveau Vicariat apostolique—Lettre
d'un colonisateur de l'Ouest (suite)—Hôpital à Day's Land, Alta—Ding !
Dang ! Dong !—Aux prières.

UNE LETTRE DE MGR LANGEVIN SUR LA SITUATION SCOLAIRE DANS L'OUEST.

Hôtel-Dieu de Montréal,
29 avril 1908.

A Monsieur Omer Héroux, de *l'Action Sociale*.

Cher Monsieur Héroux,

Je suis heureux que vous ayez si bien répondu dans votre article *En marge* à la lettre de M. l'abbé Bérubé en date du 21 avril courant.

La situation réelle est que, dans le plus grand nombre des écoles séparées ou publiques, fréquentées par les enfants catholiques, la demi-heure d'instruction religieuse concédée par la loi à trois heures et trente est un fiasco déplorable, et tous mes curés constatent que le catéchisme est très peu appris par les élèves. Ce que M. l'abbé Bérubé nous révèle de la possibilité de ne commencer la classe qu'à neuf heures et trente et de donner, de neuf heures à neuf heures et trente, l'instruction religieuse est très bien; mais pratiquement ceci ne se fait pas encore, au moins dans les écoles de mon diocèse où se trouve Régina, la capitale de la Saskatchewan.

Tout en louant beaucoup cette pratique et en désirant qu'elle s'introduise partout, je doute fort qu'elle soit pratique ailleurs que dans les couvents et encore, il faudra avoir tous les enfants, même les plus éloignés, dès neuf heures, ce qui est souvent difficile.

Quoiqu'il en soit, avec des livres neutres — à l'exception des